

Comité National de Kendo
et Disciplines Rattachées

FFJADANU • 21-25, Av. de la Porte de Châtillon
75680 PARIS CEDEX 14

www.cnkendo-dr.com - kendo@ffjudo.com

Tél. : 01.40.52.16.81 - Fax : 01.40.52.16.80



Règlement Sportif du CNKDR

Date de Révision : 7/05/2021

Rév. : A

Venez nous rejoindre dans un des 450 clubs du CNKDR



Date Révision : **19/11/2021**

Révision : **B**

Ce recueil est valable pour la durée de l'olympiade 2020/2024, sous réserve d'éventuelles modifications.

Ce document est un original destiné à être conservé par le responsable du club.

Les fiches d'engagements doivent être complétées pour chaque manifestation et adressées impérativement au secrétariat fédéral - 10 jours avant les compétitions.

Pour effectuer vos inscriptions :

1. Vérifiez l'exactitude de vos inscriptions,
2. Consultez le tableau en annexe G/I et inscrivez le numéro de catégorie de chaque compétiteur,
3. Remplissez la fiche en caractères d'imprimerie vous faciliterez ainsi la lecture et la saisie sur informatique des données.

Dans l'éventualité de modifications au présent document en cours d'olympiade, la (ou les) page(s) corrigée(s) vous sera (seront) transmise(s) pour mise à jour.

Les références de bas de pages vous aideront à effectuer ces changements sans risque d'erreur.

Il est possible d'obtenir un (ou plusieurs) exemplaire(s) de ce recueil, au tarif de 10 Euros l'unité (frais de port inclus).

Veuillez adresser votre demande au secrétariat du CNKDR par courrier exclusivement en y joignant le paiement (chèque bancaire libellé à l'ordre de la FFJDA/CNKDR).

Ce document peut également être téléchargé gratuitement à partir du site web du CNKDR

Avec nos cordiales salutations sportives.

Le comité de direction du CNKDR

Les différents textes qui suivent sont plus particulièrement applicables au Comité National de Kendo pour la gestion de ses disciplines, à savoir :

- ✓ Le Kendo
- ✓ Le Iaido
- ✓ Le Naginata
- ✓ Le Jodo
- ✓ Le Chanbara.

Ces textes viennent s'ajouter à ceux du « Recueil officiel de la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées ».

Ils sont applicables depuis la saison 1991/1992.

SOMMAIRE

A/ Engagements	page 4
B/ Structures décentralisées du CNKDR	page 7
C/ Déroulement des manifestations	page 8
D/ Formule de compétitions	page 10
E/ Organisation des compétitions	page 11
F/ Cahier des charges	page 13
G/ Règlement sportif Kendo	page 15
H/ Règlement sportif Naginata	page 23
Annexes	page 32
I/ Règlement sportif Iaido	page 44
Annexes	page 45
J/ Règlement sportif Jodo	page 47
Annexes	page 50
K/ Règlement sportif Chanbara	page 53
L/ Référence règles d'arbitrage	page 56
M/ Historique des révisions	Page 57

A - ENGAGEMENTS

I. ADMINISTRATION

Les engagements ne seront acceptés que s'ils sont établis sur les formulaires adressés par le Comité National de Kendo et Disciplines Rattachées - ou ses organismes décentralisés.

Les engagements des équipes ou des individuels doivent être adressés aux organismes décentralisés dans les temps et formes demandés par ces derniers.

En ce qui concerne les compétitions nationales, passant par des phases éliminatoires régionales, les CRKDR devront faire parvenir les résultats avec les listes des sélectionnés et remplaçants, au secrétariat du CNKDR dans les 15 jours suivants la compétition.

Les clubs devront toutefois engager leurs compétiteurs sélectionnés.

II. PARTICIPANTS

II.a/ Amateurisme

Consulter le recueil des textes officiels de la FFJDA.

II.b/ Transferts et mutations

Relations avec l'extérieur

Aucune mutation n'est portée sur la licence en cours de saison sportive, à l'exception des licences des militaires appelés (ou rappelés) sous les drapeaux et des salariés du secteur public (ou privé) mutés à titre définitif, ainsi que celles des membres de leur famille à charge.

Les licenciés se trouvant dans l'un de ces cas devront en faire la demande - par écrit - à la ligue de leur nouveau domicile en joignant les pièces justifiant leur situation.

Tous les nouveaux licenciés, ainsi que tous les licenciés renouvelant leur licence soit en début, soit en cours de saison, ne peuvent le faire que par l'intermédiaire d'un groupement sportif affilié.

Ils s'y entraînent et défendent les couleurs de celui-ci. Ils peuvent, cependant, changer de groupement sportif en cours de saison et s'entraîner dans un autre groupement sportif pour une raison de force majeure ou pour convenance personnelle, après s'être mis en règle avec le groupement sportif quitté ils ne peuvent dans ce cas défendre les couleurs du nouveau groupement sportif durant la même saison sportive.

Les compétitions par équipe sont ouvertes aux pratiquants d'une même association sportive.

Pour combattre dans l'équipe de son association sportive, tout licencié doit justifier du timbre de licence CNKDR de la saison en cours dans le groupement sportif qu'il représente, ainsi que d'une deuxième année de licence CNKDR.

Une équipe constituée en violation des règles ci-dessus peut se voir interdire de participer à la compétition. En cas de contestation, le dossier sera soumis à l'arbitrage du Comité de Direction.

Un licencié ne peut participer à un stage (ou une compétition de toute nature) organisé par un groupement, ou fédération, qui ne serait pas reconnu par le CNKDR sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la radiation de la Fédération.

II.c/ Sexes

Pour le Kendo, le Naginata et le Sport Chanbara, les compétitions individuelles seniors ne sont pas mixtes. Un championnat de France est spécifique pour chaque sexe.

Toutefois, les championnats de France « Jeunes, samourais, benjamins et minimes » sont, pour l'instant, mixtes.

II.d/ Nationalité

La nationalité française est obligatoire pour participer aux championnats de France ; cependant il est autorisé pour les championnats par Equipe la participation d'un étranger par équipe (remplaçant compris).

Ce dernier devra répondre des mêmes obligations pour participer à la compétition.

1) Double nationalité - Les pratiquants ayant une double nationalité (dont la nationalité française) pourront participer à l'ensemble des compétitions organisées par le CNKDR, sous réserve de ne pas participer aux compétitions organisées par leur pays, sous peine de suspension sportive.

2) Changement de nationalité - En cas de changement de nationalité, un combattant ne pourra représenter la France qu'après un délai de 4 ans de nationalité française.

3) Un pratiquant ne peut pas participer à un championnat national à l'étranger en individuel ou équipe et aux championnats nationaux français. Il ne peut pas posséder deux licences.

III. CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.a/ Pour les hommes et les femmes

1) Passeport sportif datant de moins de 8 ans et validé par 2 timbres de licences dont celui de l'année sportive en cours dans la même discipline.

2) La preuve de la nationalité française pour les championnats de France, ainsi que les rencontres régionales y donnant accès.

3) Tout médecin peut signer un certificat de non-contre-indication à la pratique du Kendo et DR en compétition :

- le certificat médical de moins de trois ans est obligatoire pour la compétition.

4) Aucun certificat médical fait sur place ne sera pris en compte.

- L'état de grossesse de plus de 4 mois est estimé incompatible avec la pratique du kendo et des disciplines rattachées en compétition.
- Pour les jeunes, en cas de surclassement dans une catégorie supérieure, l'inscription ne sera validée que si une copie du certificat médical de surclassement (de moins d'un an) est jointe à celle-ci, le document original devra être présenté lors du contrôle sur le lieu de la compétition.

III.b/ Pour les jeunes

1) Pièces 1), 2) et 3) toutefois il ne sera réclamé qu'un timbre de licence.

2) Pour la saison en cours, une autorisation parentale concernant la pratique de la discipline en compétition est obligatoire pour les mineurs.

3) Chaque compétiteur mineur inscrit à une compétition officielle FFJDA/CNKDR doit être accompagné effectivement par un représentant majeur pendant toute la durée de sa participation à la compétition.

Cet accompagnateur devra être en possession de tous les documents nécessaires à l'établissement de toute déclaration éventuelle d'accident ou d'hospitalisation.

III.c/ Participation aux compétitions se déroulant à l'étranger

Les demandes d'engagement pour les compétitions officielles (sous la responsabilité d'une fédération affiliée FIK) devront être adressées par les Présidents de clubs au secrétariat du CNKDR un mois avant la date d'engagement ; la décision du CNKDR sera transmise dans les 15 jours suivants.

IV. QUOTAS DE PARTICIPATION

IV.a/ Généralités

En règle générale, pour participer à une épreuve les équipes -ou les individuels- doivent avoir participé aux épreuves éliminatoires du niveau inférieur.

IV.b/ D.O.M. – T.O.M.

Les pratiquants appartenant aux D.O.M.-T.O.M. pourront participer aux championnats de France sans passer par les phases éliminatoires. Il leur suffira d'être présentés par le Responsable de la Commission Régionale.

IV.c/ Définition des quotas

Quota club : nombre d'équipes ou de combattants engagés pour participer aux différentes épreuves.

Quotas régionaux : nombre d'équipes ou de combattants de la région qualifiés pour aller au niveau national.

IV.d/ Quota des compétitions par équipe de club

Seuls les licenciés de la saison précédente (arrêtée au 31 août) sont pris en compte pour le calcul des quotas.

N.B. Toutefois, pour des clubs existants changeant de structures, il peut être admis (après demande formulée auprès du Comité de Direction dans le 1er trimestre de la saison) une dérogation de participation aux championnats, avec calcul des licenciés au jour de la demande.

- Moins de 20 licences kendo 1 équipe
- De 21 à 50 licences kendo 2 équipes
- De 51 à 80 licences kendo 3 équipes
- À partir de 81 licences +1 équipe supplémentaire par tranche de 50.

IV.e/ Hors quotas « Excellence »

H.Q. nationaux : le podium des championnats de France Individuels masculins de la saison précédente est déclaré hors quota national et a accès direct aux championnats de France.

H.Q. régionaux : les responsables régionaux (Président, DTR, Secrétaire de CORG et représentants d'associations) pourront désigner des combattants hors quotas régionaux ; ces derniers n'auront pas besoin de participer aux sélections régionales pour combattre aux championnats de France.

Leur nombre ne pourra dépasser 1/3 du quota attribué à la région et sera pris sur ce dernier. Le choix des responsables sera soumis à la commission sportive (compétiteur de haut niveau, blessure, organisateur, arbitre, etc.).

V. FORFAITS ET SURCLASSEMENTS

1) Tout forfait non excusé en temps utile (de combattants ou d'équipes ayant obtenu une qualification officielle) pourra amener le Comité de Direction à prendre des sanctions entraînant une amende de 15 Euros par infraction.

2) Les juniors surclassés yudansha (âgés de 18 ans), qualifiés des sélections régionales auront accès aux championnats de France Individuels Seniors.

Pour les féminines, les « espoirs surclassées » yudansha (âgées de 18ans), auront accès aux championnats de France féminins.

3) Les juniors et les espoirs (âgé(e)s de 18 ans) surclassés pourront participer aux championnats de France par Equipe « Honneurs ».

4) Les juniors et les espoirs (âgé(e)s de 18 ans) surclassés pourront participer aux championnats de France par Equipe « Excellences ».

5) Pour le surclassement, un certificat médical de moins d'un an, comportant la mention de surclassement en compétition est obligatoire ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs (cas particulier du laïdo).

6) Aucun surclassement n'est autorisé pour les autres catégories (sauf cas particulier du laïdo).

7) En cas de surclassement le règlement de la compétition (tailles des shinai, durées des combats, etc...) qui s'applique est celui de la catégorie de surclassement.

VI. CLASSEMENT DES COMBATTANTS**International**

Une liste des internationaux et des membres des Equipes de France sera publiée chaque début de saison afin de déterminer les athlètes pris en charge par le CNKDR.

National

Un combattant est classé national s'il a participé aux demi-finales des championnats de France "Excellence" de sa catégorie l'année précédente.

Même règlement pour la classification régionale et départementale.

VII. COMMISSAIRES SPORTIFS

Pour toute compétition officielle organisée dans une discipline du CNKDR, tout club présentant des compétiteurs-compétitrices individuels (elles) et/ou en équipe, doit désigner simultanément lors de leur inscription, un "commissaire sportif" par tranche de 5 combattants(tes), et ce, dès le 1er combattant(te) inscrit(e).

Ce "commissaire sportif" peut-être licencié dans un autre club ou dans une autre discipline du CNKDR.

Les clubs ne respectant pas cette obligation ne pourront engager d'athlètes au premier niveau de compétition.

Entrée en vigueur : 1er septembre 2015

B - STRUCTURES DECENTRALISEES DU CNKDR

I. Codes des ligues régionales FFJDA & commissions régionales rattachées

L01 Guadeloupe
L02 Martinique
L03 Guyane
L04 Réunion
L05 Nouvelle Calédonie
L11 Ile de France
L23 Normandie
L24 Centre – Val de Loire
L27 Bourgogne – Franche Comté

L32 Hauts de France
L44 Grand Est
L52 Pays de Loire
L53 Bretagne
L75 Nouvelle Aquitaine
L76 Occitanie
L84 Auvergne – Rhône Alpes
L93 P.A.C.A.
L94 Corse

II. Quotas régionaux de KENDO

Les quotas régionaux sont recalculés chaque année. Le calcul est effectué en fonction du nombre des licences par région dans chaque catégorie de la compétition.

Voir annexe G/I

C - DEROULEMENT DES MANIFESTATIONS

I. CONTROLE DU MATERIEL

I.1 KENDO

a/ Hommes - catégories ⑥

Deux shinaï en parfait état pour chaque combattant de taille maximale 39.

Longueur maximale 120 cm.

Poids 510 g. minimum sans la Tsuba.

b/ Femmes - catégories ⑦ ⑧

Deux shinaï en parfait état pour chaque combattant de taille 38 ou 39 femmes.

Longueur maximale 117 cm.

Poids 440 g. minimum sans la Tsuba.

c/ Jeunes – catégories

Deux shinaï en parfait état par combattant :

Catégorie Samourai ① : taille 28 à 34

Catégorie Benjamins ② : taille 35 ou 36

Catégorie Minimes ③ : taille 36 ou 37

Catégorie Cadets ④ : taille 37 ou 38

Catégorie Juniors ⑤ : taille 38

d/ En cas d'emploi de deux shinaï

Si deux shinaï sont utilisés en même temps, le premier ne dépassera pas 114 cm, pèsera au moins 440 g. pour les hommes et 400 g. pour les femmes, alors que le second devra mesurer 62 cm au plus et peser au moins 280 g. pour les hommes et 250 g. pour les femmes.

e/ Structure du shinaï

La structure du shinaï est définie dans la réglementation de l'arbitrage.

La vérification des shinaï aura lieu en règle générale juste avant le début des compétitions.

I.2 CHANBARA

a/ Les armes sont celles vendues dans le commerce et ayant reçu l'approbation de la Commission Sport Chanbara.

Les organisateurs se réservent le droit de vérifier, et d'exclure, les armes qui sembleraient litigieuses (forme, état d'entretien, poids, taille).

b/ Les casques sont ceux vendus dans le commerce et ayant reçu l'approbation de la Commission Sport Chanbara. Ils portent une protection en W (en fil de nylon épais) au niveau des yeux. Sans cette protection, le casque sera interdit.

II. CONTROLE ADMINISTRATIF

Le contrôle des pièces administratives, du passeport et du certificat médical, sera effectué en même temps en Kendo, que la vérification et la pesée des shinaï, qui seront contrôlés avec l'outil ZNKR aux normes internationales, avec la présence d'au moins un arbitre.

III. TIRAGE AU SORT

III.a/ Modalités

Le tirage au sort doit être effectué aux lieux et dates précisés par circulaire.

Un seul délégué par club pourra prendre la parole pour les compétitions par Equipe et Individuelles jusqu'aux sélections régionales.

Il appartient à chaque responsable de club ainsi qu'aux combattants de vérifier s'ils sont bien engagés dans la compétition et dans les catégories voulues.

La commission sportive ne pourra pas intervenir en cas de problème après le début de la compétition.

Seuls les combattants en règle seront tirés au sort.

Le tirage au sort commencé, aucun nom ne pourra être ajouté sur la liste des engagés.

Aucune exception ne sera admise. Le tirage au sort sera effectué, dans la mesure du possible, par le système informatique reconnu par le CNKDR.

En cas d'impossibilité de recourir au système informatique ou en cas de problème technique, il sera effectué un tirage au sort manuel en éloignant le demi-finaliste et les membres d'un même club.

III.b/ Eloignement

Pour les championnats de France par équipe Honneurs, les quatre équipes classées 5èmes ex æquo et les quatre équipes descendant des championnats Excellences seront écartées en poule.

Les ressortissants d'un même club doivent être, dans la mesure du possible, éloignés au maximum.

IV. SURVEILLANCE MEDICALE

Un médecin désigné par les organisateurs de la manifestation peut, s'il le juge nécessaire pour raisons médicales, interdire à un combattant la poursuite du combat ou de la compétition.

Il devra, dans ce cas, le signaler aux arbitres et aux responsables administratifs de la manifestation.

Le temps total d'arrêt pour blessure ne pourra en aucun cas dépasser 5 minutes par combat et par combattant.

Si, au bout de ce temps, le combattant ne peut reprendre le combat il sera déclaré battu.

V. CONTROLE ANTIDOPAGE

A l'occasion de chaque compétition, un contrôle antidopage pourra éventuellement être effectué.

En cas de dopage, indépendamment d'autres sanctions qui pourraient être prises par le Tribunal disciplinaire de la FFJDA ou l'AFLD, le combattant sera déclassé. En équipe, celle-ci sera disqualifiée si l'un des combattants a été dopé.

Le combattant ne pourra se soustraire au contrôle sous peine d'être déclassé et de s'exposer aux poursuites judiciaires prévues par la loi.

Pour la liste des produits dopants et compléments d'informations, se référer au Recueil FFJDA

VI. COACHES

La seule personne responsable du combattant ou de l'équipe nommément désignée (coach ou autre appellation) devra se conformer au code de conduite des compétitions.

VII. ÉLIMINATIONS

Seront définitivement éliminées de la compétition en cours, toutes les personnes n'ayant pas respecté les règles suivantes :

- Non respect de la Charte Éthique du CNKDR
- Porter physiquement préjudice à son adversaire

D - FORMULE DE COMPETITION

I. COMPETITIONS EN TABLEAUX

Les compétitions s'effectuent, pour la plupart, par une phase finale en tableaux ; ces derniers devront déboucher sur des demi-finales et finales.

Voir annexe.

II. COMPETITIONS EN POULES

II.a/ Compétitions individuelles en poules

Il est recommandé de ne pas dépasser le nombre de 5 engagés par poule.

Utiliser le plus souvent des poules de 3 ou 4.

Dans le cadre d'une poule de quatre, les responsables de l'organisation, en fonction et selon l'importance des championnats, pourront ne faire effectuer que deux rencontres par combattant.

II.b/ Compétitions par équipe en poules

Il est recommandé de ne pas dépasser le nombre de 4 équipes par poule.

Dans le cas d'une poule de 4, les responsables de l'organisation (en fonction et selon l'importance des championnats) pourront ne faire effectuer que deux rencontres par équipe.

Toutefois, pour les championnats de France, les poules de quatre devront se dérouler dans leur intégralité.

III. COMPTABILITE DES POULES

III.a/ Les poules seront comptabilisées de la façon suivante

> 1 victoire rapporte un point au vainqueur

> 1 match nul rapporte zéro point à chaque combattant

> 1 défaite rapporte moins un point au perdant

III.b/Pour les catégories jeunes

« Hantei » pourra être donné dès le tour en poule.

Il convient de relever sur les feuilles de poules tous les points et indications de la rencontre.

III.c/ En cas d'égalité

En poules : En cas d'égalité de points à l'issue de tous les combats de la poule, on comptabilisera pour départager les combattants, en premier le nombre de victoires, puis le nombre de Ippon marqués et en dernier le nombre de Ippon reçus.

Si l'égalité persiste, il conviendra de refaire la poule en Ippon Shobu.

En tableaux : Egalité en équipe à l'issue des combats. En cas d'égalité de points à l'issue de tous les combats, un combat en Ippon Shobu sans limite de temps devra être effectué entre les 2 combattants désignés par les responsables de chaque équipe.

Egalité en individuels. Un combat en Ippon Shobu sans limite de temps devra être effectué entre les 2 combattants.

IV. COMPETITIONS EN POULES ET TABLEAUX

1) Les organisateurs devront rechercher suivant les engagés, le nombre de poules nécessaires pour permettre de sortir ou de finir un tableau multiple de quatre (4. 8. 16. 32. 64 etc.).

2) Seront retenus pour la deuxième phase les deux premiers combattants de chaque poule qui seront placés dans le tableau opposé pour la suite de la compétition.

V. REPECHAGES

Les repêchages ne sont pas prévus pour les Championnats de France. Pour les sélections régionales il faudra prévoir un classement suffisant en fonction des quotas régionaux en y intégrant des remplaçants en cas de forfait et donc organiser les repêchages nécessaires.

VI. COMPETITIONS PAR EQUIPE

Pour toutes les compétitions par équipe régionales ou nationales, en cas d'équipe incomplète (3 combattants minimum), les places 1 (Sempo) et 5 (Taïsho) devront impérativement être occupées. Seules une ou deux des places 2, 3, 4 pourront être laissées libres.

VII. IDENTIFICATION DES COMBATTANTS

Pour toutes compétitions, les compétiteurs doivent porter un NAFUDA de taille adéquate en fonction de la discipline. Pour le KENDO et le NAGINATA, celui-ci sera enfilé sur la languette centrale du TARE.

Pour le IAIDO et le JODO il sera d'une dimension de 10 cm de largeur par 15cm de hauteur et sera porté sur le côté gauche du KEIKOGI, à la hauteur du cœur.

Ce NAFUDA doit obligatoirement comporter en haut, à l'horizontale le nom du club en caractères latins, en bas, à l'horizontale le nom de famille du pratiquant en caractères latins avec une ou deux initiales de prénoms en cas d'homonymie ou de pratiquants de la même famille dans le même club. Entre les deux à la verticale, le nom du pratiquant peut être inscrit en KATAKANA ou en KANJI (pour les personnes d'origine japonaise).

Le port du drapeau Bleu Blanc Rouge est exclusivement réservé à l'équipe de France et aux anciens compétiteurs sélectionnés au moins une fois sur une compétition internationale, en équipe nationale.

Chaque combattant doit être en possession d'un ruban rouge et d'un ruban blanc.

E - ORGANISATION DES COMPETITIONS

I. PREALABLE

Le souci principal de tout organisateur doit être celui de la sécurité des combattants et du public. Il doit faire prévaloir ce sentiment et, vérifier que toutes les dispositions adéquates ont bien été prises.

L'organisateur doit tout prévoir dans les moindres détails afin de laisser le minimum de place à l'improvisation pendant le déroulement de la compétition.

II. PROGRAMMATION DES COMPETITIONS

Les responsables de clubs doivent éviter d'organiser des manifestations (ou compétitions) aux mêmes dates que des échéances départementales ou régionales.

Les responsables régionaux doivent éviter, dans la mesure du possible, d'organiser leurs stages, leurs compétitions aux mêmes dates que des échéances nationales.

Il est souhaitable que les responsables, à tous les niveaux, organisent leurs compétitions ou manifestations à d'autres périodes. Les calendriers ne devront être élaborés qu'après connaissance du calendrier national.

Pour une harmonisation au niveau national, il est souhaitable que les responsables des sélections régionales transmettent au CNKDR dès le début du mois de septembre leurs prévisions d'activités pour la saison.

III. AVANT PROGRAMME & PROGRAMME

L'avant programme doit être envoyé au moins 15 jours avant chaque manifestation aux associations ou athlètes, ainsi qu'aux arbitres et officiels. Il devra comporter :

- Le lieu, le jour et l'heure de la manifestation,
- La durée approximative et les horaires des vérifications administratives (passeports, shinaï, etc.),
- Les catégories d'âge, de grade, etc.,
- Les horaires et lieu du tirage au sort,
- La référence des championnats à consulter au Recueil,
- Des informations importantes (organisation spéciale, démonstration, prix des places, etc.).

Lors de la compétition, les informations ou modifications de l'avant programme devront être clairement affichées.

A l'issue des vérifications d'usage et du tirage au sort, les organisateurs devront s'efforcer de communiquer aux arbitres et combattants, voire aux spectateurs, le programme prévisionnel de la compétition en mentionnant tout particulièrement :

- Les horaires prévisionnels de la compétition,
- Les shiaijō sur lesquels les athlètes doivent combattre,
- Les démonstrations éventuelles,
- Toutes informations importantes.

IV. RESPONSABLE DES COMPETITIONS

Il devra faire observer les règlements fédéraux et veiller au bon déroulement des manifestations, il fera assurer le contrôle administratif et interdira la participation de ceux qui ne seront pas en règle.

Il examinera la coordination générale de la compétition et veillera au bon déroulement de celle-ci.

Il devra s'assurer que toutes les mesures de sécurité ont bien été prises.

Le responsable de la compétition pourra être assisté par différents responsables auxquels il peut donner délégation de pouvoir, notamment pour l'organisation, l'arbitrage, le tirage au sort, le matériel, le service d'ordre, le contrôle, la sécurité, l'assistance médicale.

Cette énumération n'est pas limitative et, en fonction de l'importance de la réunion, d'autres postes pourront être créés (ex. : hébergement, transport, protocole, etc.).

Dans ce cas, le responsable de la réunion s'assurera que chacun est bien à son poste et s'acquitte de sa tâche en appliquant la réglementation en vigueur.

V. RESPONSABILITES

V.a/ Délégation

1) En cas de délégation aux responsables de secteur, ces derniers auront pouvoir pour effectuer le contrôle nécessaire à l'organisation.

2) En cas de litige, les responsables délégués saisiront le responsable de la compétition pour régler le problème.

V.b/ Le service d'ordre

Le responsable du service d'ordre est, tout particulièrement, chargé avec son équipe du dégagement des aires de combats.

Il devra intervenir chaque fois que le besoin s'en fera sentir, avec discrétion mais avec fermeté et pourra demander au responsable, en cas de nécessité, l'arrêt momentané de la compétition.

V.c/ Cérémonies - Remise des récompenses

Les combattants sont tenus de participer aux cérémonies d'ouverture et de clôture si celles-ci sont exigées par les organisateurs, ainsi qu'à la remise des récompenses, suivant les indications des organisateurs.

Les premiers combattants devront avoir au minimum 5 minutes après la fin de la cérémonie d'ouverture pour se préparer.

Les combattants doivent rester dans la tenue de leur discipline ; en armure, sans le Men pour le KENDO et le NAGINATA, ou en survêtement. Les tenues de ville sont strictement interdites. Tout compétiteur ou équipe quittant le lieu des championnats sans raison valable avant la cérémonie de remise des récompenses ne pourra pas obtenir sa coupe, sa médaille ou son diplôme.

VI. Billetterie

Cf. Journal officiel - Textes en vigueur.

VII. Démonstrations

Les organisateurs peuvent prévoir des démonstrations dans le programme des manifestations.

Il conviendra que les intervenants soient licenciés à la FFJDA s'il s'agit de disciplines fédérales.

Pour toutes les autres disciplines, une autorisation des Comités Directeurs intéressés devra être fournie, après éventuelle consultation des Fédérations impliquée.

F - CAHIER DES CHARGES

I. CHAMPIONNATS NATIONAUX

I.a/ Frais d'organisation à la charge du CNKDR

Repas des officiels (environ 40 personnes),

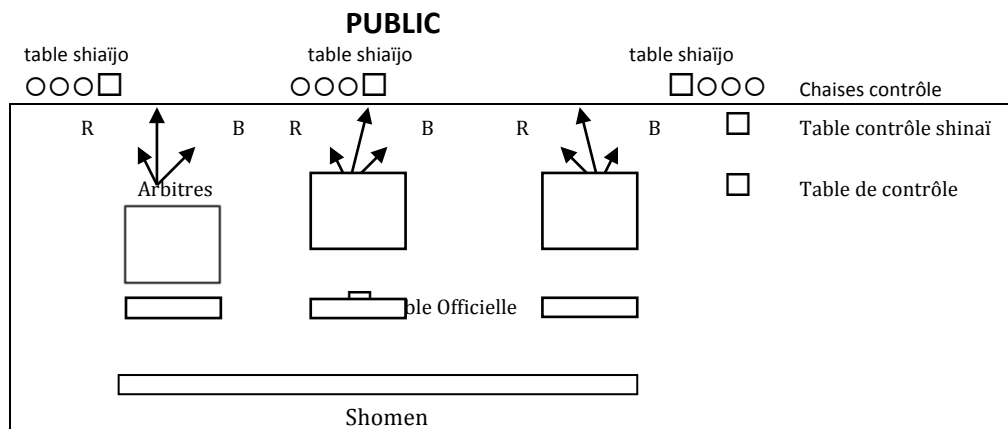
- Hébergement des officiels,
- Matériel nécessaire à la compétition,
- Tout frais relatif au lieu de compétition,
- Tout frais relatif à l'information et la promotion de la manifestation envers des municipalités ou des régions,
- Tout frais relatif à la bonne réalisation de la manifestation.
- Frais de déplacement des officiels
- Information nationale de la manifestation.
- Récompenses

II. AFFICHAGE GENERAL

Il conviendra aux organisateurs d'essayer d'afficher les tableaux ou les poules afin de permettre aux compétiteurs de suivre le déroulement de la compétition. Se référer aux différents tableaux.

III. DISPOSITION CONVENTIONNELLE DES AIRES DE COMBATS

Se référer au schéma ci-dessous pour 3 shiaiïjo



III.a/ Table de chronométrage

- 1 préposé au chronométrage des combats
- 1 préposé à l'inscription des résultats
- 1 préposé à l'inscription au tableau
- 1 préposé minimum pour enfile les rubans
- 1 préposé pour transmission des résultats à la table centrale.

III.b/ Table centrale

- Groupement des résultats des shiaiïjo 1 préposé pour inscriptions au tableau général
- 1 préposé pour le micro sono

III.c/ Table des vérifications

- 1 préposé minimum pour la pesée des shinaï
- 1 préposé minimum pour vérification des inscriptions
- 1 préposé minimum pour vérifications administratives

III.d/ Matériel d'arbitrage

Drapeaux conformes à la réglementation internationale rubans rouge et blanc de 60 cm de longueur minimum. Les résultats inscrits sur le tableau doivent se lire de loin.

III.e/ Tableau des résultats

Des panneaux d'affichage près des shiaiïjos devront être mis en place par les organisateurs pour la tenue des compétitions sur le modèle fédéral ou éventuellement, des tableaux d'écoliers sur pieds.

Sur simple demande par mail le CNKDR mettra à disposition des organisateurs le logiciel de tirage et de gestion des compétitions fonctionnant sur toutes les plateformes informatiques connues à ce jour.

IV. MATERIEL POUR DEUX SHIAIJOS

- 3 chronomètres
- 6 jeux de drapeaux (6 rouges - 6 blancs - 2 jaunes)
- 20 rubans rouges au minimum
- 20 rubans blancs au minimum
- 100 mètres de ruban adhésif pour tracer les shiaijos (de préférence blanc et de 10 cm de large)
- 2 tables d'arbitrage avec 6 chaises (longueur d'une table environ 2 m)
- 2 tables avec 8 chaises pour les vérifications
- 12 chaises pour les préposés aux tableaux d'affichage et aux rubans
- 3 tables pour les officiels et récompenses
- 2 balances pour les Shinai
- 1 sonorisation
- 2 sifflets
- Le matériel nécessaire pour l'affichage éventuel sur grand tableau
- Petit matériel (stylos, craies, gros feutres, punaises, serpillière, chiffon, etc.)
- Les bannières fédérales
- Nappes et, éventuellement,
- Drapeaux
- Plantes vertes
- Hymnes nationaux.

V. LIEU

Gymnase ou Palais des sports avec obligatoirement un plancher pour toutes les compétitions internationales - ou nationales - pour les autres compétitions l'utilisation d'un plancher est fortement conseillée avec structures obligatoires, telles que :

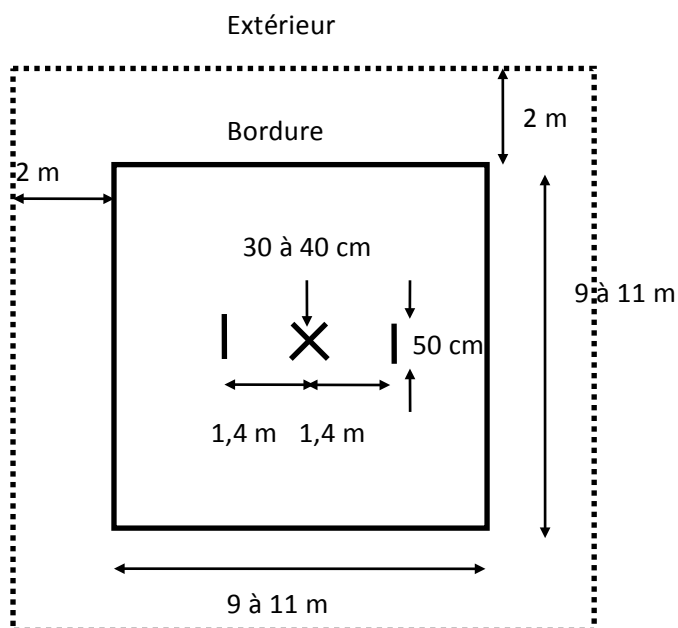
- Sanitaires (douches chaudes et toilettes)
- Téléphone
- Civière, secours médical
- Éclairage
- Vestiaires pour les arbitres, les combattants et les combattantes
- Tribunes ou places assises pour les officiels et le public
- Buvette et lieu permettant aux officiels et arbitres de se restaurer (si besoin)
- Parking.

Dans la mesure du possible un gymnase facile d'accès et desservi par les transports en commun.

VI. RECETTES

Les différentes recettes - ou bénéfices - restent à la structure organisatrice, une fois les frais restants à leur charge dûment réglés.

VII. SHIAIJO



G - REGLEMENT SPORTIF

I. TEMPS DE COMPETITIONS

Equipes et individuels

En gras le temps des combats - *En italique le temps des prolongations*

KENDO – SPORT CHANBARA

Cat. ①-① Samouraïs	Cat. ② Benjamins	Cat. ③ Minimes	Cat. ④ Cadets	Cat. ⑤ Juniors	Cat. ⑥ Seniors H	Cat. ⑦ Espoirs F	Cat. ⑧ Seniors F
2'	2'30	3'	4'	4'	5'	4'	4'
<i>déc.</i>	<i>déc.</i>	<i>Encho 3'</i>	<i>Encho</i>	<i>Encho</i>	<i>Encho</i>	<i>Encho</i>	<i>Encho</i>
½ finales et finales possibilité d'Encho 1', Puis Hantei si égalité		Puis Hantei si égalité					

NAGINATA

Cat. ① Samouraïs	Cat. ② Benjamins	Cat. ③ Minimes				Cat. ⑦ Espoirs F	Cat. ⑧ Seniors F
1'30	2'	2'				3'	3'
<i>déc.</i>	1'	1'				2'	2'

N.B. En cas de compétition mixte ou comportant des athlètes surclassés, le temps de compétition appliqué est celui des championnats disputés.

Pour les championnats de France Honneurs et les championnats de France kyu, le temps des combats pour le premier tour en poule est de 4 minutes.

Pour la saison en cours, une autorisation parentale concernant la pratique de la discipline en compétition est obligatoire pour les mineurs. (§ A III.b)

II. CATÉGORIES D'AGES

Voir annexe G/I

G - REGLEMENT SPORTIF KENDO

I. Championnats de France Individuels « Seniors Hommes » Excellence

Administration

Référence chapitres : [A./Engagement](#) - [C./Déroulement des manifestations](#) - [D./Formule de compétition](#).

Accès

Ouvert aux pratiquants des catégories 6 et de la catégorie 5 âgés de plus de 18 ans le jour de la compétition avec certificat de surclassement, sélectionnés dans le championnat régional catégorie «yudansha Excellence» selon des modalités de compétition appliquant le présent règlement.

Être en règle administrativement.

Nationalité Française

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Poules éliminatoires de 3 plus tableau final de 42 combattants sur tableau base de 48.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés et se placent pour le tableau final en fonction du classement de la poule (Chapitre D.§III).

Tableau final avec élimination directe.

Temps de compétition

5 minutes en poule

5 minutes en tableau, prolongation sans limite de temps. (Ippon Shobu)

Lors des sélections régionales si des combats supplémentaires sont nécessaires pour les sélections, ces combats de classement peuvent être ramenés à 3 minutes pour ne pas nuire au bon déroulement de la compétition.

Tirage au sort

En présence des responsables régionaux ou de membres du Comité de Direction, le tirage informatique sera effectué après pointage des présences.

Les ½ finalistes de la saison précédente seront éloignés en poules

Conditions de participation

Quota de participation = 64 combattants.

Podium de la saison précédente + 60 combattants qualifiés aux sélections régionales catégorie "Excellence".

Les CRKDR devront effectuer les sélections avec, si nécessaire, des combats supplémentaires pour départager les combattants et établir une première liste en fonction de leur quota régional et une liste d'attente.

Au plus tard 15 jours avant les championnats de France "Excellence", la CRKDR devra prendre contact avec les clubs des sélectionnés et au besoin compléter la première liste avec la liste d'attente pour remplir son quota. Une fois cette liste définitive établie, elle veillera dans les 10 jours avant la date des championnats à l'inscription de tous les participants de sa région

Réglementation

En cas de non remplissage de son quota, une région verra celui-ci diminué l'année suivante et ramené au nombre de compétiteurs effectivement présentés.

En cas d'absence d'un compétiteur le jour de la compétition, après inscription par la CRKDR, sans que la commission sportive soit prévenue et sans motif valable, le club d'appartenance de ce compétiteur se verra exclu pour l'ensemble de ses compétiteurs du championnat individuel "Excellence" la saison suivante.

G - REGLEMENT SPORTIF KENDO

II. Championnats de France Individuels « Seniors Hommes » Honneur

Administration

Référence chapitres : [A./Engagement](#) - [C./Déroulement des manifestations](#) - [D./Formule de compétition](#).

Accès

Ouvert à tous les compétiteurs 1er et 2ème dan le jour du championnat des catégories 6 et de la catégorie 5 de plus de 18 ans le jour de la compétition avec un certificat de surclassement sélectionnés dans leur région catégorie « yudansha Honneur » selon des modalités de compétition appliquant le présent règlement.

Être en règle administrativement.

Nationalité Française

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Poules éliminatoires de 3 plus tableau final de 42 combattants sur tableau base de 48.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés et se placent pour le tableau final en fonction de leur résultat dans la poule (Chapitre D.§III).

Tableau final avec élimination directe.

Temps de compétition

4 minutes en poule

5 minutes en tableau, prolongation sans durée limite de temps (Ippon Shobu)

Lors des sélections régionales si des combats supplémentaires sont nécessaires pour les sélections, ces combats de classement peuvent être ramenés à 3 minutes pour ne pas nuire au bon déroulement de la compétition.

Tirage au sort

En présence des responsables régionaux ou de membres du Comité de Direction, le tirage informatique sera effectué après pointage des présences.

Les ½ finalistes de la saison précédente seront éloignés en poules.

Conditions de participation

Quota de participation = 64 combattants qualifiés dans les sélections régionales catégorie « Honneur ».

Les CRKDR devront effectuer les sélections avec, si nécessaire, des combats supplémentaires pour départager les combattants et établir une première liste en fonction de leur quota régional et une liste d'attente.

Au plus tard 15 jours avant les championnats de France "Honneur", la CRKDR devra prendre contact avec les clubs des sélectionnés et au besoin compléter la première liste avec la liste d'attente pour remplir son quota. Une fois cette liste définitive établie, elle veillera dans les 10 jours avant la date des championnats à l'inscription de tous les participants de sa région.

Réglementation

En cas de non remplissage de son quota, une région verra celui-ci diminué l'année suivante et ramené au nombre de compétiteurs effectivement présentés.

En cas d'absence d'un compétiteur le jour de la compétition, après inscription par la CRKDR, sans que la commission sportive soit prévenue et sans motif valable, le club d'appartenance de ce compétiteur se verra exclu pour l'ensemble de ses compétiteurs du championnat individuel "Honneur" la saison suivante.

Les demi-finalistes "Honneur" devront participer l'année suivante aux championnats sélectifs régionaux pour les championnats de France « Excellence ».

G - REGLEMENT SPORTIF KENDO

III. Championnats de France Individuels « Seniors Femmes »

Administration

Référence chapitres : [A./Engagement](#) - [C./Déroulement des manifestations](#) - [D./Formule de compétition](#).

Accès

Ouvert à toutes compétitrices yudansha des catégories 8 et de la catégorie 7 âgées de 18 ans le jour de la compétition avec certificat de surclassement (voir § A III.a), ayant participé aux championnats régionaux.

Nationalité Française

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Poules éliminatoires de 3 ou 4 plus tableau final.

Les deux premières de chaque poule sont qualifiées et se placent pour le tableau final en fonction de leur résultat en poule. (Chapitre D.§III)

Tableau final avec élimination directe.

Temps de compétition

4 minutes en poule, 4 minutes en tableau avec prolongation sans limite de durée de temps. (Ippon Shobu)

Tirage au sort

En présence des responsables régionaux ou de membres du Comité de Direction, le tirage informatique sera effectué après pointage des présences.

Les ½ finalistes de la saison précédente seront éloignées en poules.

Conditions de participation

Quota de participation non limitatif.

G - REGLEMENT SPORTIF KENDO

IV. Championnats de France Individuels « Jeunes » par catégorie d'âge

Un championnat de France est organisé pour chacune des catégories Jeunes citées ci-dessous.
Ces compétitions sont mixtes pour les catégories①, ② et ③.

ATTENTION : Pour la saison en cours, une autorisation parentale concernant la pratique de la discipline en compétition est obligatoire pour les mineurs. (§ A III.b)

Administration

Référence chapitres : [A./Engagement](#) - [C./Déroulement des manifestations](#) - [D./Formule de compétition](#).

Accès

Ouvert aux pratiquants des catégories①②③④⑤⑦.

Accès national direct.

Être en règle administrativement.

Nationalité Française

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Poules éliminatoires de 3 ou 4 plus tableau final.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés et se placent pour le tableau final selon leur résultat en poule. (Chapitre D.§III).

Tableau final avec élimination directe.

Temps de compétition

Se référer au tableau en page 15.

Tirage au sort

En présence des responsables régionaux ou de membres du Comité de Direction, le tirage informatique sera effectué après pointage des présences.

Les ½ finalistes de la saison précédente et les clubs ayant le plus de représentants seront éloignés dans la mesure du possible.

Conditions particulières

Pour les catégories ①②③ une décision sera donnée à l'issue d'une rencontre ou les combattants ne pourraient se départager.

Pour les catégories ④⑤⑦ prolongation sans limite de durée de **temps** (Ippon Shobu) à l'issue d'une rencontre ou les combattants ne pourraient se départager.

Aucun surclassement n'est autorisé pour les championnats « Jeunes ».

Pour l'ensemble des catégories jeunes, par souci de protection de l'intégrité physique des combattants, l'utilisation de la technique « Tsuki » est proscrite.

G - REGLEMENT SPORTIF KENDO

V. - Championnats de France par équipes « Jeunes » par catégorie d'âge

Deux championnats de France sont organisés pour des catégories Jeunes citées ci-dessous.

ATTENTION : Pour la saison en cours, une autorisation parentale concernant la pratique de la discipline en compétition est obligatoire pour les mineurs. (§ A III.b)

Administration

Référence chapitres : [A./Engagement](#) - [C./Déroulement des manifestations](#) - [D./Formule de compétition](#).

Accès

Ouvert aux pratiquants des catégories ①②③ (Eq jeunes B)

Ouvert aux pratiquants des catégories ④⑤⑦.(Eq jeunes A)

Accès national direct.

Être en règle administrativement.

Nationalité Française

Un étranger est admis par équipe, remplaçants compris.

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Les 1/2 finalistes de l'année précédente sont écartés, chacun dans une poule différente.

Poule éliminatoire de 3 ou 4 puis tableau final.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés et se placent pour le tableau final selon leur résultat en poule. (Chapitre D.§III).

Temps de compétition

3' pour les équipes jeunes B

4' pour les équipes jeunes A, possibilité de 3' en poule selon organisation.

Tirage au sort

En présence des responsables régionaux ou de membres du Comité de Direction, le tirage informatique sera effectué après pointage des présences.

Composition de l'équipe

Equipe de 3 combattants + 2 remplaçants, poste pour poste.

Un étranger maximum par équipe.

La composition de l'équipe est figée par les catégories pour les Equipes jeunes B et libre pour les A, entre Sempo et Chuken, qui peuvent aussi modifier leur ordre de passage avant chaque combat.

Le capitaine donne l'ordre de passage avant chaque rencontre à la table du shiaiïjo.

Les équipiers saluent et combattent dans l'ordre de passage.

Tout changement de place, non réglementaire, entraîne la disqualification de toute l'équipe pour les championnats.

Réglementation

En cas d'égalité parfaite, un combat supplémentaire en Ippon Shobu sera effectué entre les capitaines.

Pour les Equipes jeunes B : prolongation 3', puis « Hantei » si égalité.

Pour les Equipes jeunes A : prolongation sans limite de temps en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire.

Pour l'ensemble des catégories jeunes, par souci de protection de l'intégrité physique des combattants, l'utilisation de la technique « Tsuki » est proscrite.

G - REGLEMENT SPORTIF KENDO

VI. Championnats de France par équipes « Excellence »

Administration

Référence chapitres : [A./Engagement](#) - [C./Déroulement des manifestations](#) - [D./Formule de compétition](#).

Accès

Ouvert aux pratiquants des catégories ⑥ ⑧ et des catégories ⑤ ⑦ âgés de plus de 18 ans le jour de la compétition avec surclassement.
Ouvert sur qualification aux 12 équipes « Excellence » + les 4 premières équipes des championnats « Honneur » de l'année précédente.

Nationalité Française

Un étranger est admis par équipe, y compris les remplaçants.

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Quatre poules de 4.

Les 1/4 finalistes de l'année précédente sont écartés, chacun dans une poule différente.

Les deux premiers de chaque poule accédant aux phases finales par un tableau de 8.

Temps de compétition

5 minutes en poule sans prolongation.

5 minutes en tableau avec combat supplémentaire **en Ippon Shobu**, si égalité de victoires et de points à l'issue de la rencontre.

Tirage au sort

En présence des responsables régionaux ou de membres du Comité de Direction, le tirage informatique sera effectué après pointage des présences.

Les équipes 1^{ère} et 2^{ème} et de l'année précédente sont placées, dans les poules A et B en numéro 1.

Les équipes classées 3^{èmes} se placent, après tirage au sort, dans les poules C et D en numéro 1.

Deux équipes d'un même club peuvent être dans une même poule.

Composition de l'équipe

Equipe de 5 combattants + 2 remplaçants.

Un étranger maximum par équipe.

La composition de l'équipe peut changer à chaque rencontre.

Le capitaine donne l'ordre de passage avant chaque rencontre à la table du shiaïjo.

Les équipiers saluent et combattent dans l'ordre de passage.

Tout changement de place, non réglementaire, entraîne la disqualification de toute l'équipe pour les championnats et la relègue au niveau « Honneur » pour l'année suivante.

Réglementation

Toute équipe qualifiée pour les championnats « Excellence » ne peut se soustraire à sa qualification pour participer aux championnats « Honneur ».

Obligation est faite de participer au championnat le plus élevé avec l'équipe la plus représentative du club.

Toute équipe ne participant pas aux championnats "Excellence" alors qu'elle est qualifiée, s'exclut automatiquement de ces championnats et de toute participation pour la saison en cours. Elle ne pourra réintégrer les championnats "Honneur" que la saison suivante. En cas de doute sur la justification de l'absence, le Comité de Direction se réserve le droit de suspendre la participation du club, la saison suivante, pour les championnats par Equipe.

Un club peut avoir plusieurs équipes engagées dans les championnats « Excellence » ; elles ne sont pas écartées obligatoirement.

Les équipes classées 4^{èmes} de chaque poule redescendent en « Honneur » l'année suivante.

Un combattant engagé dans une équipe du championnat « Excellence » ne pourra pas être engagé dans une équipe du championnat « Honneur » la même saison sportive.

G - REGLEMENT SPORTIF KENDO

VII. Championnats de France par équipes « Honneur »

Administration

Référence chapitres : [A./Engagement](#) - [C./Déroulement des manifestations](#) - [D./Formule de compétition](#).

Accès

Ouvert aux pratiquants des catégories ⑥ ⑧ et des catégories ⑤ ⑦ âgés de plus de 18 ans le jour de la compétition avec surclassement.

Avoir participé aux sélections « Honneur » des championnats régionaux par équipes et faire partie des 36 équipes sélectionnées pour les championnats de France.

Nationalité Française

Un étranger est admis par équipe, y compris les remplaçants.

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Poule éliminatoire de 3 ou 4 puis tableau final.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés et se placent pour le tableau final selon leur résultat en poule. (Chapitre D.§III).

Temps de compétition

4 minutes en poule.

5 minutes en tableau **avec combat supplémentaire en Ippon Shobu, si égalité de victoires et de points à l'issue de la rencontre.**

Lors des sélections régionales si des combats supplémentaires sont nécessaires pour les sélections, ces combats de classement peuvent être ramenés à 3 minutes pour ne pas nuire au bon déroulement de la compétition.

Tirage au sort

En présence des responsables régionaux ou de membres du Comité de Direction, le tirage informatique sera effectué après pointage des présences.

Composition de l'équipe

Equipe de 5 combattants + 2 remplaçants.

Un étranger maximum par équipe.

La composition de l'équipe peut changer à chaque rencontre.

Le capitaine donne l'ordre de passage avant chaque rencontre à la table du shiai-jo.

Les équipiers saluent et combattent dans l'ordre de passage.

Tout changement de place, non réglementaire, entraîne la disqualification de toute l'équipe pour les championnats.

Réglementation

Les championnats « Honneur » sont sélectifs pour les championnats « Excellence ».

Les quatre équipes demi-finalistes disputent la saison suivante les championnats « Excellence ».

Une équipe ne peut pas refuser, si elle est qualifiée, de participer aux championnats « Excellence » sous peine de se voir interdire l'accès aux championnats « Honneur » pour les autres équipes du club.

Les équipes sélectionnées pour les championnats de France « Excellence » ne peuvent participer aux sélections régionales par équipe. Les CRKDR devront effectuer les sélections avec si nécessaire des combats supplémentaires pour départager les équipes et établir une première liste en fonction de leur quota régional et une liste d'attente.

Au plus tard 15 jours avant les championnats de France "Honneur", la CRKDR devra prendre contact avec les clubs des sélectionnés et au besoin compléter la première liste avec la liste d'attente pour remplir son quota. Une fois cette liste définitive établie, elle veillera dans les 10 jours avant la date des championnats à l'inscription de tous les participants de sa région.

H - REGLEMENT SPORTIF NAGINATA

I. Critériums « kyu » Hommes

Administration

Référence chapitres : [A./Engagement](#) - [C./Déroulement des manifestations](#) - [D. / Formule de compétition](#).

Accès

Ouvert aux pratiquants kyu ayant l'habitude de porter l'armure.

Être en règle administrativement.

Catégorie ⑧ et dernière année de la catégorie ⑦ avec certificat médical de surclassement et autorisation parentale pour les mineurs - Chapitre G page 15.

Nationalité

Française

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Par poule et/ou tableau.

Critériums séparés par catégorie d'âge.

Les 4 premiers seront qualifiés pour les championnats de France Naginata.

Conditions de participation

Accès national direct

Avoir été inscrit en ligne ou, si impossibilité technique, sur fiche d'engagement (annexes H/I)

Temps de compétition

3 minutes avec possibilité de 2 prolongations de 2 minutes puis décision.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

H - REGLEMENT SPORTIF NAGINATA

I. Critériums « kyu » Femmes

Administration

Référence chapitres : [A./Engagement](#) - [C./Déroulement des manifestations](#) - [D. / Formule de compétition](#).

Accès

Ouvert aux pratiquantes kyu ayant l'habitude de porter l'armure.

Être en règle administrativement.

Catégorie ⑧ et dernière année de la catégorie ⑦ avec certificat médical de surclassement et autorisation parentale pour les mineures - Chapitre G page 15.

Nationalité

Française

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Par poule et/ou tableau.

Les 4 premières seront qualifiées pour les championnats de France Naginata.

Conditions de participation

Accès national direct

Avoir été inscrit en ligne ou, si impossibilité technique, sur fiche d'engagement (annexes H/I)

Temps de compétition

3 minutes avec possibilité de 2 prolongations de 2 minutes puis décision.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

H - REGLEMENT SPORTIF NAGINATA

II. Coupe « Tokunaga »

Administration

Référence chapitres : [A./Engagement](#) - [C./Déroulement des manifestations](#) - [D. / Formule de compétition](#).

Accès

Ouvert aux pratiquants ayant l'habitude de porter l'armure.

Être en règle administrativement.

Catégorie ⑧ et dernière année de la catégorie ⑦ avec certificat médical de surclassement et autorisation parentale pour les mineurs - Chapitre G page 15.

Nationalité

Française ou étrangère

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Par poule et/ou tableau.

Catégories séparées par sexe

Conditions de participation

Accès national et international direct

Avoir été préinscrit en ligne ou si impossibilité technique, sur fiche d'engagement (annexe H/II)

Temps de compétition

3 minutes avec possibilité de 2 prolongations de 2 minutes puis, décision.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

Récompense

Le Trophée offert par Tokunaga Senseï - créatrice de la Z.N.N.R. - est remis en jeu chaque année (Le nom des vainqueurs de chacune des catégories est reporté sur un ruban, les années pairs, les femmes ont la garde provisoire de la coupe, ce sont les hommes pour les années impaires).

H - REGLEMENT SPORTIF NAGINATA

III. Coupe par équipes (Coupe Jacques Mercier)

Une compétition par équipes tirée au sort le jour de la compétition.
Equipes de 3, 4 ou 5 personnes selon le nombre d'inscrits.

Administration

Référence chapitres : [A./Engagement](#) - [C./Déroulement des manifestations](#) - [D. / Formule de compétition](#)

Accès

Ouvert aux pratiquants ayant l'habitude de porter l'armure.

Catégorie ⑧ et dernière année de la catégorie ⑦ avec certificat médical de surclassement et autorisation parentale pour les mineurs - Chapitre G page 15.

Être en règle administrativement.

Nationalité

Française ou étrangère

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Par poule et/ou tableau.

Conditions de participation

Accès national et international direct

Avoir été préinscrit en ligne ou si impossibilité technique, sur fiche d'engagement (annexe H/III)

Temps de compétition

3 minutes.

Si égalité de victoires et de points, 1 combat supplémentaire de 3 minutes avec possibilité de 2 prolongations de 2 minutes puis, décision.

Tirage au sort

Il sera effectué, tous clubs confondus, avec des catégories de niveaux.

Exemple si équipe de 3 ➤

- 1 pratiquant kyu
- 1 pratiquant 1er ou 2ème Dan
- 1 pratiquant 3ème, 4ème ou 5ème Dan

Avec cette formule, nous pensons que cela peut permettre une compétition par équipe (amicale), plus étoffée que pour les championnats de France.

H - REGLEMENT SPORTIF NAGINATA

IV. Coupe « Technique » SIMONE CHARTON

Administration

Référence chapitres : [A./Engagement](#) - [C./Déroulement des manifestations](#)- [D. / Formule de compétition](#).

Accès

Ouvert à tous les pratiquants. Être en règle administrativement.

Nationalité

Française ou étrangère.

Arbitrage

A la majorité des drapeaux levés. Pas de possibilité de match nul.

Formule de compétition

Par poule et/ou tableau.

Conditions de participation

Accès national et international direct.

Avoir été inscrit en ligne ou si impossibilité technique, sur fiche d'engagement (annexe H/IV).

Une personne peut participer à plusieurs niveaux.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

Conditions spécifiques

Pour la Coupe Technique Simone Charton en 3 niveaux, les candidats forment leur couple librement en fonction de leur grade (sans limite d'âge). Ils peuvent être licenciés dans des clubs différents.

Pour la Coupe Technique par tirage au sort, les couples sont formés selon le tirage au sort effectué sur place.

COUPE TECHNIQUE SIMONE CHARTON EN 3 NIVEAUX :

- 1er niveau : ouvert aux 5ème et 4ème kyu ; programme Ippon me - Nihon me
- 2ème niveau : ouvert aux 4ème, 3ème et 2ème kyu ; programme Ippon me - Sanbon me
- 3ème niveau : ouvert aux 2ème, 1er kyu et yudansha ; programme défini chaque année.

COUPE TECHNIQUE PAR TIRAGE AU SORT :

- 1er niveau : ouvert du 5ème au 2ème kyu ; programme Nihon me - Sanbon me
 - 2^{ème} niveau : ouvert au 1er kyu et yudansha ; programme défini chaque année par tirage au sort le jour de la compétition.
- L'ordre des deux séries de Shikake Oji est défini par le tirage au sort.

Pour les enfants la taille minimale requise pour participer à la Coupe Technique par tirage au sort est de 1m50. Aucune condition de taille pour la Coupe technique Simone Charton.

Les candidats inscrits à la Coupe Technique par tirage au sort doivent connaître le programme de leur catégorie.

H - REGLEMENT SPORTIF NAGINATA

V. Championnats de France Individuels « Adultes FEMMES»

En fonction du nombre de candidates féminines pouvant participer aux championnats de France, la catégorie féminine pourrait être supprimée et dans ce cas, les féminines pourront s'inscrire aux championnats de France Individuels « hommes »

Administration

Référence chapitres : [A. /Engagement](#) - [C. /Déroulement des manifestations](#) - [D. / Formule de compétition](#).

Accès

Ouvert à toutes compétitrices yudansha, aux demi-finalistes féminines kyu.

Catégorie ⑧ et dernière année de la catégorie ⑦ avec certificat médical de surclassement et autorisation parentale pour les mineurs. Chapitre G page 15 – tableau B - féminines

Être en règle administrativement.

Nationalité

Française

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Par poule et/ou tableau.

Conditions de participation

Accès national direct pour les yudansha

Avoir été inscrit en ligne ou si impossibilité technique, sur fiche d'engagement (annexe H/V①)

Temps de compétition

3 minutes avec possibilité de 2 prolongations de 2 minutes, puis décision.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

H - REGLEMENT SPORTIF NAGINATA

VI. Championnats de France Individuels « Adultes HOMMES »

Administration

Référence chapitres : [A. /Engagement](#) - [C. /Déroulement des manifestations](#) - [D. / Formule de compétition](#).

Accès

Ouvert à tous les compétiteurs yudansha, aux demi-finalistes masculins kyu.

Catégorie ⑧ et dernière année de la catégorie ⑦ avec certificat médical de surclassement et autorisation parentale pour les mineurs. Chapitre G page 15 – tableau B - féminines.

Être en règle administrativement.

Nationalité

Française

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Par poule et/ou tableau.

Conditions de participation

Accès national direct pour les yudansha

Avoir été inscrit en ligne ou si impossibilité technique, sur fiche d'engagement (annexe H/V ②)

Temps de compétition

3 minutes avec possibilité de 2 prolongations de 2 minutes, puis décision.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

H - REGLEMENT SPORTIF NAGINATA

VII. Championnats de France par Equipes « Adultes » mixtes

Compétition limitée à 2 équipes maximum par club.

Administration

Référence chapitres : [A./Engagement](#) - [C./Déroulement des manifestations](#) - [D. / Formule de compétition](#).

Accès

Ouvert aux pratiquants ayant l'habitude du Shiaï, à **partir du 3ème kyu**.

Catégorie ⑧ et dernière année de la catégorie ⑦ avec certificat médical de surclassement et autorisation parentale pour les mineurs. Chapitre G page 15.

Nationalité

Française

Un étranger est admis par équipe.

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Par poule et/ou tableau.

Conditions de participation

Accès national direct

Avoir été inscrit en ligne ou si impossibilité technique, sur fiche d'engagement (annexe H/VI)

Temps de compétition

3 minutes.

Si égalité de victoires et de points, 1 combat supplémentaire de 3 minutes en Ippon Shobu avec possibilité de 2 prolongations de 2 minutes puis, décision.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

Composition de l'équipe

Deux équipes maximum par club. Equipes de 3 combattants mixtes ou non avec possibilité d'un(e) remplaçant(e). Un(e) étranger(e) maximum par équipe.

La composition de l'équipe peut changer à chaque rencontre.

Le capitaine donne l'ordre de passage avant chaque rencontre à la table du shiaiïjo.

Les équipes saluent et combattent dans l'ordre de passage indiqué.

Tout changement de place - non réglementaire - entraîne la disqualification de l'équipe pour les championnats.

H - REGLEMENT SPORTIF NAGINATA

VIII. CHAMPIONNAT DE FRANCE « JEUNES » mixte par catégorie d'âge

Administration

Référence chapitres : [A./Engagement](#) - [C./Déroulement des manifestations](#) - [D. / Formule de compétition](#).

Accès

Ouvert aux jeunes ayant l'habitude de porter l'armure.

Catégories ① ② ③ ⑦ - Chapitre G page 15.

N.B. Ces catégories peuvent être modifiées en fonction des engagements pour le bon déroulement de la compétition

Nationalité

Française et étrangère

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Par poule et/ou tableau.

Conditions de participation

Accès national direct

Avoir été inscrit en ligne ou si impossibilité technique, sur fiche d'engagement (annexe H/VII)

Temps de compétition

Chapitre G page 15.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

FICHE D'ENGAGEMENT NAGINATA**COUPE TECHNIQUE SIMONE CHARTON «1^{er} NIVEAU»**

Date de la manifestation _____

Lieu _____

Club _____

Nom du responsable _____

Nom – Prénom	Date de naissance	Numéro de licence	Grade
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			

Veillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait à _____

le _____

Signature**Fiche d'engagement à retourner au CNKDR 10 jours avant la compétition**

Annexe H/IV ①

FICHE D'ENGAGEMENT NAGINATA**COUPE TECHNIQUE SIMONE CHARTON «2^{ème} NIVEAU»**

Date de la manifestation _____

Lieu _____

Club _____

Nom du responsable _____

Nom – Prénom	Date de naissance	Numéro de licence	Grade
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait à _____

le _____

Signature**Fiche d'engagement à retourner au CNKDR 10 jours avant la compétition**

Annexe H/IV ②

FICHE D'ENGAGEMENT NAGINATA**COUPE TECHNIQUE SIMONE CHARTON «3^{ème} NIVEAU»**

Date de la manifestation _____

Lieu _____

Club _____

Nom du responsable _____

Nom – Prénom	Date de naissance	Numéro de licence	Grade
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait à _____

le _____

Signature**Fiche d'engagement à retourner au CNKDR 10 jours avant la compétition**

Annexe H/IV ③

FICHE D'ENGAGEMENT NAGINATACOUPE TECHNIQUE PAR TIRAGE AU SORT
«3^{ème} NIVEAU»

Date de la manifestation _____

Lieu _____

Club _____

Nom du responsable _____

Nom – Prénom	Date de naissance	Numéro de licence	Grade
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait à _____

le _____

Signature**Fiche d'engagement à retourner au CNKDR 10 jours avant la compétition**

Annexe H/IV ④

FICHE D'ENGAGEMENT NAGINATA

COUPE TECHNIQUE PAR TIRAGE AU SORT «2^{ème} NIVEAU»

Date de la manifestation _____ Lieu _____

Club _____ Nom du responsable _____

Nom – Prénom	Date de naissance	Numéro de licence	Grade
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait à _____ le _____

Signature

Fiche d'engagement à retourner au CNKDR 10 jours avant la compétition

Annexe H/IV ©

FICHE D'ENGAGEMENT NAGINATA

CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR EQUIPES MIXTES «ADULTES»

Date de la manifestation _____

Lieu _____

Club _____

Nom du responsable _____

Nom - Prénom	Date de naissance	Grade
Remplaçant (<i>facultatif</i>)		
Remplaçant (<i>facultatif</i>)		

Veillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait à _____

le _____

Signature

Fiche d'engagement à retourner au CNKDR

Annexe H/VI

I - REGLEMENT SPORTIF IAIDO

I. Championnats de France Individuels Iaïdo

II. Championnats de France par Equipes Iaïdo

Administration

Référence chapitres : [A./Engagement](#) - [C./Déroulement des manifestations](#) - [E./ Organisation des compétitions](#).

Quota des compétitions par équipes :

- moins de 6 licences = 1 équipe.
- de 7 à 12 licences = 2 équipes.
- de 13 à 25 licences = 3 équipes.
- à partir de 26 licences = 1 équipe supplémentaire par tranche de 15 licences.

Accès

Par mesure dérogatoire votée par le CD pour le iaïdo, l'accès est ouvert aux pratiquants des catégories 4, 5, 6, 7 et 8, avec autorisation parentale pour les mineurs.

Formule de compétition

Selon le règlement de la FIK par poules éliminatoires de 3 ou 4 si nécessaire et par tableaux.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés et se placent pour le tableau final en fonction du classement de la poule.

Tableau final avec élimination directe.

Les divisions de grade seront Mudan, Shodan, Nidan, Sandan, Yondan et Godan.

Conditions de participation

1. Passeport sportif de moins de 8 ans et validé par 2 timbres de licences dont celui de l'année en cours dans la même discipline.
2. La preuve de la nationalité.
3. Un certificat médical de moins d'un an précisant la non contre-indication à la pratique de la compétition du iaïdo.

Temps de compétition

Le temps d'une rencontre est de 6 minutes pour 5 techniques et de 4 minutes pour 3 techniques.

Tirage au sort

En présence des responsables, le tirage sera effectué après pointage des compétiteurs.

Composition des équipes

3 combattants + 1 remplaçant licenciés d'un même club.

L'équipe peut changer à chaque rencontre l'ordre des combattants.

Le capitaine donne l'ordre de passage avant chaque rencontre à la table de shiaïjo.

Tout changement de place, non réglementaire, entraîne la disqualification de toute l'équipe pour les championnats.

Un étranger est admis par équipe dans la mesure où il a au moins deux timbres de licence en France.

FICHE D'ENGAGEMENT IAIDO**CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR EQUIPES**

Cet imprimé est destiné uniquement à l'inscription aux championnats de France par Equipes Iaïdo

Date de la manifestation _____

Lieu _____

Club _____

Nom du responsable _____

EQUIPE N° 1

[Réservé au contrôle]

Nom - Prénom	Grade actuel	Date de naissance	Licence	Certificat Médical	Passeport

EQUIPE N° 2

[Réservé au contrôle]

Nom - Prénom	Grade actuel	Date de naissance	Licence	Certificat Médical	Passeport

EQUIPE N° 3

[Réservé au contrôle]

Nom - Prénom	Grade actuel	Date de naissance	Licence	Certificat Médical	Passeport

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait à _____

le _____

Signature**Fiche d'engagement à retourner au CNKDR 10 jours avant la date de la manifestation**

Annexe II/II

J - REGLEMENT SPORTIF JODO

I. Championnats de France Individuels

Administration

Références chapitres : A/ Engagements, C/ Déroulement des manifestations, D/ Formule de compétition

Accès

Accès national direct.

Être en règle administrativement et avoir été préinscrit, dans les délais, sur les feuilles d'engagement.

Nationalité Française

Arbitrage Règlement EKF

Seul le rôle du Jo (Shi) est jugé. Le rôle du Tachi (Uchi) n'est pas jugé et peut être tenu par n'importe quel compétiteur disponible.

Il ne peut pas y avoir plus de 2 Dan d'écart entre Shi et Uchi et Uchi sera limité à Godan.

Formule de compétition

Poules éliminatoires de 3 (ou 4) puis tableau final.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés et se placent pour le tableau final en fonction de leur résultat en poule.

Tableau final avec élimination directe.

Les finales se disputent à l'issue des combats de toutes les catégories.

En fonction du nombre des engagés, les deux troisièmes peuvent être ou non départagés.

Pour chaque combat, les compétiteurs présentent 3 Kata issus du Seitei Jodo de la ZNKR. Les Kata sont annoncés aux combattants avant le début du Championnat.

Catégories

Les catégories de grades sont Mudan (Kyu), Shodan, Nidan, Sandan, Yondan, Godan.

Tirage au sort

En présence des responsables de la manifestation, le tirage au sort sera effectué après pointage des compétiteurs si le logiciel de compétition est fonctionnel pour la discipline et le matériel informatique disponible.

A défaut, le tirage aura lieu la veille par le secrétariat du CNKDR en présence du responsable de la commission.

J - REGLEMENT SPORTIF JODO

II. Championnats de France par équipes

Administration

Références chapitres : A/ Engagements, C/ Déroulement des manifestations, D/ Formule de compétition

Accès

Accès national direct.

Être en règle administrativement et avoir été préinscrit, dans les délais, sur les feuilles d'engagement.

Nationalité Française

Un étranger est admis par équipe.

Arbitrage Règlement EKF

Seul le rôle du Jo (Shi) est jugé. Le rôle du tachi (Uci) n'est pas jugé.

Formule de compétition

Poules éliminatoires de 3 (ou 4) puis tableau final.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés et se placent pour le tableau final en fonction de leur résultat en poule.

Tableau final avec élimination directe.

Les finales se disputent à l'issue des combats de toutes les catégories.

En fonction du nombre des engagés, les deux troisièmes peuvent être ou non départagés.

Quotas des compétitions par équipes

Moins de 6 licences : 1 équipe

De 7 à 12 licences : 2 équipes

De 13 à 25 licences : 3 équipes

A partir de 26 licences : 1 équipe supplémentaire par tranche de 15 licences

Composition des équipes

Equipe de 3 combattants d'un même Dojo. Un étranger maximum par équipe.

Le total des Dan des 3 combattants ne doit pas dépasser 10 Dan. Un combattant Kyu compte pour 1 Dan.

L'équipe peut changer à chaque rencontre l'ordre des combattants.

Le capitaine donne l'ordre de passage avant chaque rencontre à la table de son shiaiyo.

Tout changement de place, non réglementaire, entraîne la disqualification de toute l'équipe pour le Championnat.

Chaque équipe est composée de 3 combattants : le premier est le Sempo, le deuxième est le Chuken et le troisième (capitaine de l'équipe) est le Taisho. Dans une équipe de 2, la place du Chuken est laissée vacante.

Pour chaque combat, les compétiteurs présentent 3 Kata issus du Seitei Jodo de la ZNKR. Les Kata sont annoncés aux combattants avant le début de la compétition.

Lors du premier combat, le Taisho est le Tachi du Sempo, seul le Sempo est jugé. Lors du deuxième combat, le Taisho est le Tachi du Chuken, seul le Chuken est jugé. Enfin pour le dernier combat, le Chuken est le Tachi du Taisho, seul le Taisho est jugé.

L'équipe déclarée vainqueur est celle qui a remporté le plus de combats individuels.

Tirage au sort

En présence des responsables de la manifestation, le tirage au sort sera effectué après pointage des compétiteurs si le logiciel de compétition est fonctionnel pour la discipline et le matériel informatique disponible.

A défaut, le tirage aura lieu la veille par le secrétariat du CNKDR en présence du responsable de la commission.

J - REGLEMENT SPORTIF JODO

III. Open de France de Jodo

Administration

Références chapitres : A/ Engagements, C/ Déroulement des manifestations, D/ Formule de compétition

Accès

Accès international direct.

Être en règle administrativement dans son pays d'origine et avoir été préinscrit, dans les délais, sur les feuilles d'engagement.

Nationalité Pas de restriction de nationalité

Arbitrage Règlement ZNKR

Le Jo (Shi) et le Tachi (Uchi) sont jugés en couple. Shi et Uchi doivent tous deux être d'un grade correspondant à une même catégorie (ex. : pour la catégorie Mudan-Shodan, on acceptera des pratiquants Mudan et/ou Shodan mais pas Nidan).

Shi et Uchi peuvent être de clubs ou de pays différents.

Formule de compétition

Poules éliminatoires de 3 (ou 4) couples puis tableau final.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés et se placent pour le tableau final en fonction de leur résultat en poule.

Tableau final avec élimination directe.

Les finales se disputent à l'issue des combats de toutes les catégories.

Les troisièmes sont départagés.

Pour chaque combat, les compétiteurs présentent chacun 3 Kata issus du Seitei Jodo de la ZNKR avec Shi Uchi Kotai (2 x 3 Kata pour un couple). Les Kata sont annoncés aux combattants avant le début du Championnat.

Catégories

Les catégories de grades sont Mudan (Kyu)-Shodan, Nidan-Sandan et Yondan-Godan.

Elles pourront être adaptées selon le nombre de participants.

Tirage au sort

En présence des responsables de la manifestation, le tirage au sort sera effectué après pointage des compétiteurs si le logiciel de compétition est fonctionnel pour la discipline et le matériel informatique disponible.

A défaut, le tirage aura lieu la veille par le secrétariat du CNKDR en présence du responsable de la commission.

FICHE D'ENGAGEMENT JODO**CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR EQUIPES**

Cet imprimé est destiné uniquement à l'inscription aux Championnats de France par Equipes Jodo

Date de la manifestation

Lieu

Club

Nom du responsable

EQUIPE N° 1

[Réserve au contrôle]

Nom - Prénom	Grade actuel	Date de naissance	Licence	Certificat Médical	Passeport

EQUIPE N° 2

[Réserve au contrôle]

Nom - Prénom	Grade actuel	Date de naissance	Licence	Certificat Médical	Passeport

EQUIPE N° 3

[Réserve au contrôle]

Nom - Prénom	Grade actuel	Date de naissance	Licence	Certificat Médical	Passeport

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait à

le

Signature**Fiche d'engagement à retourner au CNKDR 10 jours avant la date de la manifestation**

Annexe J/II

FICHE D'ENGAGEMENT JODO**OPEN DE FRANCE DE JODO**

Cet imprimé est destiné uniquement à l'inscription à l'Open de France de Jodo

Date de la manifestation

Lieu

Club

Pays

Nom du responsable

COUPLE N° 1		NOM EQUIPE :		Réservé au contrôle	
Nom - Prénom	Grade actuel	Date de naissance	Licence	Certificat Médical	Passeport

COUPLE N° 2		NOM EQUIPE :		Réservé au contrôle	
Nom - Prénom	Grade actuel	Date de naissance	Licence	Certificat Médical	Passeport

COUPLE N° 3		NOM EQUIPE :		Réservé au contrôle	
Nom - Prénom	Grade actuel	Date de naissance	Licence	Certificat Médical	Passeport

COUPLE N° 4		NOM EQUIPE :		Réservé au contrôle	
Nom - Prénom	Grade actuel	Date de naissance	Licence	Certificat Médical	Passeport

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait à

le

Signature**Fiche d'engagement à retourner au CNKDR 10 jours avant la date de la manifestation**

Annexe J/III

K - REGLEMENT SPORTIF CHANBARA

I. Coupe de France KYU et YUDANSHA

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations.

Accès

Ouvert à tous les pratiquants kyu et yudansha, catégories ④⑤⑥⑦⑧

Être en règle administrativement.

ATTENTION : pour la saison en cours, une autorisation parentale concernant la pratique de la discipline en compétition est obligatoire pour les mineurs (III.b/)

Nationalité

Française

Arbitrage

Règlement international (Ippon Shobu)

Formule de compétition

Par tableau avec élimination directe.

En individuel, les compétiteurs peuvent participer à toutes les catégories d'armes proposées selon la catégorie d'âge.

A l'issue de chaque catégorie d'armes un classement est attribué : 1^{er}, 2nd et deux 3^{èmes}.

Les vainqueurs de chaque catégorie d'armes se rencontrent dans un tableau à élimination directe afin de disputer le titre de Grand Champion par catégorie d'âges. Pour ces rencontres, les athlètes qui combattent choisissent leur arme.

Cas particuliers :

1. Si un athlète est vainqueur de plusieurs catégories, il est automatiquement en finale pour disputer le titre de Grand Champion. Les places de 2^{èmes} et 3^{èmes} reviennent aux meilleurs finalistes des catégories d'armes.
2. A l'issue des combats par catégories d'armes, il se peut que seuls deux athlètes soient vainqueurs. Ils combattront donc pour une place de Grand Champion et Vice-Grand-champion. Les places de troisièmes reviendront aux deux meilleurs finalistes des catégories d'armes.
3. Si trois athlètes différents gagnent les catégories d'armes, la dernière troisième place est attribuée au meilleur des finalistes des catégories d'armes.

Par équipe, l'alliance de club n'est pas autorisée. Les équipes peuvent être mixtes.

- Kihon Dosa : deux équipes par club et par catégorie maximum. Equipe de 3 combattants (ou 2 minimum).

- Datotsu : deux équipes par Club par catégorie maximum. Equipe de 5 combattants (ou 3 minimum) : 1 Kodachi ou

Tate Kodachi + 1 Choken Morote + 1 Choken Ryote + 1 Yari + 1 Nito

La composition de l'équipe de ne changera pas au cours de la compétition (ordre et armes).

Temps de compétition

Se référer chapitre G. page 13.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

K - REGLEMENT SPORTIF CHANBARA

II. Critérium des Jeunes

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations.

Accès

Ouvert à tous les pratiquants des catégories poussins,①②③④

Être en règle administrativement.

ATTENTION : pour la saison en cours, une autorisation parentale concernant la pratique de la discipline en compétition est obligatoire pour les mineurs (III.b/)

Nationalité

Française

Arbitrage

Règlement national (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Poules éliminatoires de 3 ou 4 uniquement pour les poussins ; les deux premiers de chaque poule sont qualifiés et se placent pour le tableau final selon le résultat en poule/

Par tableau avec élimination directe pour les autres catégories d'âge.

En individuel, les compétiteurs peuvent participer à maximum deux catégories d'armes parmi celles proposées selon les catégories d'âge.

A l'issue de chaque catégorie d'armes un classement est attribué : 1^{er}, 2nd et deux 3^{èmes}.

Les vainqueurs de chaque catégorie d'armes se rencontrent dans un tableau à élimination directe afin de disputer le titre de Grand Champion par catégorie d'âges. Pour ces rencontres, les athlètes qui combattent choisissent leur arme.

Cas particuliers :

1. Si un athlète est vainqueur de plusieurs catégories, il est automatiquement en finale pour disputer le titre de Grand Champion. Les places de 2^{èmes} et 3^{èmes} reviennent aux meilleurs finalistes des catégories d'armes.
2. A l'issue des combats par catégories d'armes, il se peut que seuls deux athlètes soient vainqueurs. Ils combattront donc pour une place de Grand Champion et Vice-Grand-champion. Les places de troisièmes reviendront aux deux meilleurs finalistes des catégories d'armes.
3. Si trois athlètes différents gagnent les catégories d'armes, la dernière troisième place est attribuée au meilleur des finalistes des catégories d'armes.

Temps de compétition

Se référer chapitre G. page 13.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

K - REGLEMENT SPORTIF CHANBARA

I. Championnats de France

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations.

Accès

Ouvert à tous les pratiquants catégories ⑤ ⑥ ⑦ ⑧

Être en règle administrativement.

ATTENTION : pour la saison en cours, une autorisation parentale concernant la pratique de la discipline en compétition est obligatoire pour les mineurs (III.b/)

Nationalité

Française

Arbitrage

Règlement national (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Par tableau avec élimination directe.

En individuel, les compétiteurs peuvent participer à 3 catégories d'armes proposées selon la catégorie d'âge.

A l'issue de chaque catégorie d'armes un classement est attribué : 1^{er}, 2nd et deux 3^{èmes}.

Les vainqueurs de chaque catégorie d'armes se rencontrent dans un tableau à élimination directe afin de disputer le titre de Grand Champion par catégorie d'âges. Pour ces rencontres, les athlètes qui combattent choisissent leur arme.

Cas particuliers :

1. Si un athlète est vainqueur de plusieurs catégories, il est automatiquement en finale pour disputer le titre de Grand Champion. Les places de 2^{èmes} et 3^{èmes} reviennent aux meilleurs finalistes des catégories d'armes.
2. A l'issue des combats par catégories d'armes, il se peut que seuls deux athlètes soient vainqueurs. Ils combattront donc pour une place de Grand Champion et Vice-Grand-champion. Les places de troisièmes reviendront aux deux meilleurs finalistes des catégories d'armes.
3. Si trois athlètes différents gagnent les catégories d'armes, la dernière troisième place est attribuée au meilleur des finalistes des catégories d'armes.

Par équipe, l'alliance de club n'est pas autorisée. Les équipes peuvent être mixtes.

- Kihon Dosa : deux équipes par club et par catégorie maximum. Equipe de 3 combattants (ou 2 minimum).

- Datotsu : deux équipes par Club par catégorie maximum. Equipe de 5 combattants (ou 3 minimum) : 1 Kodachi ou

Tate Kodachi + 1 Choken Morote + 1 Choken Ryote + 1 Yari + 1 Nito

La composition de l'équipe de ne changera pas au cours de la compétition (ordre et armes).

Temps de compétition

Se référer chapitre G. page 13.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

L - REGLES D'ARBITRAGE

Les règles d'arbitrage appliquées sont celles en vigueur au sein de la

**FEDERATION INTERNATIONALE DE KENDO
- FIK -**

pour les disciplines KENDO, IAÏDO et JODO

et celles en vigueur au sein de la

**FEDERATION INTERNATIONALE DE NAGINATA
- INF -**

pour le NAGINATA.

M - HISTORIQUE

Rév B :

Mise à jour du chapitre **J** concernant le Jodo.

Rév A :

Refonte globale du règlement sportif pour intégrer entre autres le passage de sélections inter-régions à régionales.

La liste des quotas par région est extraite du règlement sportif et figure sur un document séparé (Voir annexe G/I).

Suppression de toutes les annexes G (Kendo) du document.

Modification des tailles de shinaï en fonction des catégories.

Mise à jour du chapitre **H** concernant le Naginata.

— : versions antérieures du règlement sportif